

□ Changement de garantie :

Vers une garantie supérieure :

Après une année d'adhésion, un changement de garantie peut intervenir une fois par an, en cours d'année, vers une garantie supérieure, par la signature d'un nouveau contrat.

Vers une Garantie inférieure :

Après 3 années de contrat, un changement de garantie peut intervenir une fois par an, en cours d'année, vers une garantie inférieure, par la signature d'un nouveau contrat

Le changement de garantie vers une garantie inférieure ou supérieure du membre participant s'applique de la même façon à l'ensemble des bénéficiaires du contrat

Je souhaite modifier mes garanties SMILE et/ou mes options optique / dentaire

SMILE	OPTION OPTIQUE	OPTION DENTAIRE
n°.....	n°.....	n°.....

□ Modification(s) de bénéficiaires renseigner les ajouts, suppressions d'ayants droit ci-dessous.

AJOUT

SUPPRESSION

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	N° SECURITE SOCIALE
CONJOINT (bénéficiaire 2)			/ /
ENFANT				<input type="checkbox"/> Rattaché au bénéficiaire 1 <input type="checkbox"/> Rattaché au bénéficiaire 2 A son propre numéro de Sécurité Sociale :
ENFANT			/ /	<input type="checkbox"/> Rattaché au bénéficiaire 1 <input type="checkbox"/> Rattaché au bénéficiaire 2 A son propre numéro de Sécurité Sociale :

□ Liaison NOEMIE – Télétransmission entre la Sécurité Sociale et la mutuelle :

Je souhaite bénéficier de la télétransmission des décomptes de Sécurité Sociale vers la SMIE Mutuelle :

Pour moi-même OUI / NON

Mon conjoint/concubin OUI / NON

Mes enfants OUI / NON

Si vous cochez NON, bien vouloir indiquer le nom de la mutuelle prioritaire :

.....

Fait à :	Signature
Le :	(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ») :